

CARGLASS : un client témoigne

Un consommateur a contacté **CARGLASS** pour le remplacement, à domicile, du pare-brise de son véhicule.

Voici quelques extraits de son témoignage du 25 avril 2022 :

« L'intervention terminée, le technicien m'a indiqué que je devais envoyer la facture (1 113,47 €) à mon assureur (GROUPAMA) qui me rembourserait directement, puis je réglerai CARGLASS. Au bout d'une semaine je reçois déjà une relance de CARGLASS alors que je n'ai même pas touché un euro de l'assurance. GROUPAMA me rembourse la somme de 817,58 €. J'apprends alors que CARGLASS n'est plus agréé par GROUPAMA LOIRE BRETAGNE pour cause de surfacturation.

Le 7 novembre 2020 je reçois un courrier recommandé de CARGLASS pour régler les 295,89 € restants. Mon dossier est transmis à une société de recouvrement. Je refuse de régler. Le 19 avril 2022, je suis informée que mon dossier est remis à un huissier de justice. »

Le courrier de **GROUPAMA** est explicite :

« L'examen de la facture des travaux révèle que le tarif des pièces, voire le temps de main d'œuvre, facturés par le réparateur est supérieur au barème constructeur de la marque de votre véhicule. Notre estimation est établie à l'aide d'un outil de chiffrage déterminant le coût des pièces et de la main d'œuvre nécessaires à l'intervention suivant les caractéristiques du véhicule. »

Il est facile de multiplier les promesses de cadeau en pratiquant des prix majorés et les répercutant sur la communauté des assurés. Le slogan légendaire « **CARGLASS** répare, **CARGLASS** remplace » devrait être remplacé par « **CARGLASS** appâte, **CARGLASS** dérape. »



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)